

Verser votre taxe professionnelle à l'IFMEA, c'est soutenir la formation des professionnels de l'enfance et de l'adolescence.
Accompagnons ensemble les jeunes dans leur parcours et la réalisation de leur projet professionnel auprès des enfants et des adolescents.

L'IFMEA est un institut de formation pour les infirmier(er)s puériculteur(rice)s et les auxiliaires de puériculture.

Chaque année, 300 étudiants et personnels sont formés.

- Formations diplômantes
- Formations continues
- Préparation aux concours

Depuis 2010, ils sont près de 2000 à avoir bénéficié de toute l'attention d'une équipe pluridisciplinaire et passionnée.

Votre aide financière est précieuse.

Elle permet de maintenir un niveau d'équipement de très bonne qualité répondant à une évolution constante des techniques pédagogiques.

Ex : La salle de simulation en santé équipée de mannequins haute-fidélité et de matériel haute technologie, la salle de travaux pratiques possédant un équipement permettant la réalisation de soins et d'activités d'éveil adaptée.

L'IFMEA est habilitée à recevoir votre versement de taxe d'apprentissage part barème dite « hors quota » (13 %) directement, sans passer par un intermédiaire.

Comment ?

Le code UAI : **0062098Y**

Etablissement Catégorie QUOTA :
Oui
Etablissement habilité HORS QUOTA : **A**

Comment verser la taxe d'apprentissage dite hors quota (13 %) à l'IFMEA

- Par chèque à l'ordre de la Fondation Lrenal
- Par virement bancaire sur notre compte : IBAN FR76 30003 00950 00037520000 19

En nature : En donnant à l'IFMEA des matériels et équipement neufs ou déjà utilisés s'ils sont utiles à nos activités d'enseignement.

Télécharger le bordereau de versement



Bordereau de versement.pdf docx

